

SARL POMPES FUNEBRES DENNEQUIN  
390 AVENUE DE L'EUROPE  
59270 BAILLEUL  
Tél : 0328490755 / Fax : 0328412632  
Email : postmaster@services-funeraires-dennequin  
RCS : 446850042  
N° ORIAS : 07028546 www.orias.fr  
Habilitation : 0359344

Conseiller : OLIVIER DENNEQUIN

Edité le : 24/09/2008

Né en 1949

#### Vos besoins et exigences :

*Vous souhaitez souscrire un contrat garantissant lors de votre décès, à quelque époque qu'il survienne, le versement d'un capital à l'Organisme de Pompes Funèbres de votre choix afin qu'il exécute les prestations funéraires que vous avez préalablement choisies.*

**Devis funéraire à garantir : 2 500,00 €**

**Adhésion sur une tête**

#### Solution :

*Sur la base des éléments d'information que vous avez bien voulu nous communiquer, nous vous conseillons de souscrire au contrat proposé par GENERALI Vie.*

## CONTRAT PROTECTION OBSEQUES

*Ce contrat, dans les conditions de tarification exposées ci-après, permet de garantir le paiement de la somme mentionnée sur le devis funéraire susvisé.*

Votre cotisation sera, au choix, une prime unique réglable une seule fois pour toute la durée du contrat ou une prime périodique pendant une période déterminée ou alors une prime viagère payable jusqu'à votre décès selon le fractionnement choisi.

PRIME UNIQUE	1 796,50 €			
	ANNUELLE	SEMESTRIELLE	TRIMESTRIELLE	MENSUELLE
Viagère	132,08 €	67,36 €	34,01 €	11,45 €
Temporaire sur 2 ans	939,93 €	479,36 €	242,03 €	81,46 €
Temporaire sur 4 ans	494,48 €	252,18 €	127,33 €	42,85 €
Temporaire sur 6 ans	346,83 €	176,88 €	89,31 €	30,06 €
Temporaire sur 8 ans	273,65 €	139,56 €	70,46 €	23,72 €
Temporaire sur 10 ans	230,33 €	117,47 €	59,31 €	19,96 €

A ces cotisations s'ajoutent :

- La cotisation assistance de 10 €, payable une fois à la souscription.
- Les frais de dossier de 100,00 €, payable une fois à la souscription.

Le montant des **cotisations ne varie pas** durant toute la durée de l'adhésion.

**Le capital est revalorisé chaque année** pour tenir compte de l'évolution du coût de la vie.

Notre **garantie est immédiate et sans délai d'attente**. En contre partie votre adhésion à l'attestation de bonne santé figurant au contrat est indispensable.



\*document non contractuel.

Organisme exerçant l'intermédiation en assurances pour Fape Obsèques, sans lien d'exclusivité, sans analyse objective du marché (le nom des entreprises d'assurance avec lesquelles nous travaillons peut vous être communiqué à votre demande), sous l'autorité de contrôle des Assurances, pour tout recours ou toute réclamation s'adresser à l'ACAM 61, rue Taitbout 75436 PARIS CEDEX 05 +33 (0)1 55 50 41 41

Devis valable jusqu'au 31 Décembre de l'année civile.